Certifié conforme à l'original

AB2OR - BILAN

Sommaire

Bilan 2

ACTIF 2

Actif immobilisé 2

Actif circulant 2

PASSIF 3

Capitaux Propres 3

Provisions pour risques et charges 3

Emprunts et dettes 3

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	240 450		240 450	240 450	
Autres immobilisations incorporelles	5 890		5 890		5 890
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	19 432	18 216	1 216	3 160	- 1 944
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 100	7 100			
Autres immobilisations corporelles	78 421	22 397	56 024	24 509	31 515
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 714		7 714	7 672	42
TOTAL (I)	**359 006**	**47 712**	**311 294**	**275 790**	**35 504**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	41 154		41 154	23 735	17 419
Avances et acomptes versés sur commandes	17 200		17 200	2 198	15 002
Clients et comptes rattachés	71 014		71 014	42 361	28 653
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				7 924	- 7 924
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				4 496	- 4 496
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 182		8 182	7 950	232
. Autres	663		663	1 348	- 685
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	183 074		183 074	176 871	6 203
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	2 809		2 809	1 865	944
TOTAL (II)	**324 096**		**324 096**	**268 748**	**55 348**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**683 102**	**47 712**	**635 389**	**544 538**	**90 851**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	1 000	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	342 755	338 315	4 440
Résultat de l'exercice	80 120	4 440	75 680
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**433 874**	**353 755**	**80 119**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	80 000	80 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 031	19 031	35 000
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux	3 717	18 668	- 14 951
. Etat, impôts sur les bénéfices	21 563		21 563
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		8	- 8
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	22 319	23 136	- 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	19 884	49 941	- 30 057
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**201 515**	**190 783**	**10 732**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**635 389**	**544 538**	**90 851**

certifié conforme à l'original

AB2OR - ANNEXES

Sommaire

Annexes 2022 ____ **2**

PREAMBULE 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES 2

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE 3

FONDS COMMERCIAL 3

NOTES SUR LE BILAN ACTIF 4

NOTES SUR LE BILAN PASSIF 6

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 7

AUTRES INFORMATIONS 8

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE 9

COMPTE RENDU DES TRAVAUX 10

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES 11

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 12

Annexes 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/08/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 635 389,48 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 80 119,57 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/09/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :
- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 359 006

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	250 450			246 340
Immobilisations corporelles	69 133	37 911		104 952
Immobilisations financières	7 672			7 714
TOTAL	***327 255***	***37 911***		***359 006***

Amortissements et provisions d'actif = 47 712

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 000			
Immobilisations corporelles	41 465	6 775		47 712
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***51 465***	***6 775***		***47 712***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
	240 450	0	240 450	Non amortiss.
Droit au bail	19 432	18 216	1 216	10 ans
Agenc.const.sol autr	7 100	7 100	0	de 1 à 5 ans
Materiel et outillag	37 172	4 435	32 737	10 ans
Inst.agenc.divers	4 000	1 310	2 690	de 4 à 5 ans
Materiel de transpor	10 084	8 700	1 384	3 ans
Mat.bureau &informat	27 165	7 953	19 213	10 ans
Mobilier	5 890	0	5 890	Non amortiss.
En cours site internet				
TOTAL	***351 292***	***47 712***	***303 580***	

Etat des créances = 90 382

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 714		
Actif circulant & charges d'avance	82 668	82 668	
TOTAL	***90 382***	***82 668***	

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	5 380				
Comptes financiers					
TOTAL	***5 380***				

Produits à recevoir par postes du bilan = 30 970

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	30 970
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	***30 970***

Charges constatées d'avance = 2 809

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

Etat des dettes = 201 515

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	80 000			
Fournisseurs	54 031			
Dettes fiscales & sociales	47 600			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	19 884			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***201 515***			

Charges à payer par postes du bilan = 30 680

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	5 313
Dettes fiscales & sociales	25 367
Autres dettes	
TOTAL	***30 680***

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 362 992

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 362 992	100,00 %
TOTAL	***2 362 992***	***100.00 %***

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 21 065

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	105 190		105 190
Résultat financier Résultat exceptionnel	-4 006		-4 006
Participation des salariés			
TOTAL	***101 185***	***21 065***	***80 120***

Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Provis. non déduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL		

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2022 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes 2022 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 30 970

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etab(418100)	30 970
TOTAL	***30 970***

Charges constatées d'avance = 2 809

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(486000)	2 809
TOTAL	***2 809***

Charges à payer = 30 680

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(408100)	5 313
TOTAL	***5 313***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Org.soc. charges a p(438600)	3 080
Tmp a payer(448600)	21 164
Taxe apprentissage(448602)	6
Cfe & cvae(448603)	1 118
TOTAL	***25 367***

Annexes 2022 (suite)

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet CAZENOVE AUDIT & EXPERTISE COMPTABLE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AB2OR,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/08/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	635 389
Chiffre d'affaires hors taxes	2 362 992
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	80 120

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour CAZENOVE AUDIT &

EXPERTISE COMPTABLE

Fait à PARIS le 13/09/2023

Annexes 2022 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes					
Durée de l'exercice	mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Observations complémentaires

Annexes 2022 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Certifié conforme à l'original.

AB2OR

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros
Siège social : 15 RUE RAYMOND COSSON

92150 SURESNES

R.C.S : 752946046

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/11/2022

Le 30/11/2022,
à 10h,

Madame ALIX MARIE LAURENCE COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, détenant 4900 parts sociales,
Monsieur BENOIT LAURENT COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, détenant 5100 parts sociales,

associés de la société **AB2OR**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

, préside la séance en qualité d'

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/08/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

AC PBC

- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice** de **80 119,57** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/08/2022** faisant ressortir **un bénéfice** de **80 119,57** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **342 754,78** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **422 874,35** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **422 874,35** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 422 874,35 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance